

La guerre des utopies aura bien lieu



Avec le soutien de la fédération Wallonie-Bruxelles



Centre AVEC ASBL, rue Maurice Liétart, 31/4 – B-1150 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/738.08.28 – <http://www.centreavec.be>

La deuxième année du gouvernement Michel a été ponctuée d'une série de conflits dans différents secteurs, qu'ils soient publics (prisons, rail, magistrature,...) ou privés (loi Peeters sur le travail), mais aussi plus largement d'actions de mouvements sociaux divers sur de larges sujets de société où l'action politique ne fait pas consensus (austérité, migration, traité de libre-échange). Que nous réserve la rentrée sociale 2016-2017 ? Et, plus largement, quelles réponses peuvent apporter les mouvements sociaux divers dans le contexte socio-économique actuel ?

Ces derniers mois, la Belgique a assisté sur le plan social à une multiplication des conflits dans divers secteurs mais aussi à la multiplication de mouvements sociaux actifs sur différents thèmes. Tous contestent les mêmes dynamiques à l'œuvre dans notre société : les décideurs politiques au pouvoir ces dernières années, qu'ils soient étiquetés de gauche ou de droite, qu'ils soient à la tête d'une région, de l'État ou actifs au niveau européen, se sont soumis avec une intensité diverse à la logique néolibérale à l'œuvre depuis les années 80. Cette logique s'est imposée après la crise des années 70 qui a vu le nombre de demandeurs d'emploi en Belgique passer de 70.271 personnes en 1970 à 515.671 personnes en 1984. La logique néolibérale induit un changement de vision dans l'organisation de la société :

Non seulement, les politiques économiques changèrent de nature, mais la conception de l'État social et de la concertation fut renversée. [...] Les politiques sociales ne sont plus pensées comme étant une des conditions du progrès économique, mais comme une conséquence ou pire comme une entrave à celui-ci. Les interventions de l'État social sont présentées comme produisant [...] des imperfections qui nuisent à la croissance (Reman, 2016, p.57).

Depuis lors et dans cet esprit, l'idéologie néolibérale gagne de proche en proche tous les secteurs et domaines de notre société. Des décisions politiques sont prises pour privatiser et/ou marchandiser des secteurs. Des constructions institutionnelles consacrent la logique néolibérale au niveau supranational. Enfin, plus récemment, le laisser-faire politique laisse émerger sans régulation sérieuse un capitalisme de plateforme dont le concept est de faire rencontrer offre et demande sur une application smartphone devenue la matérialisation du marché totalement dérégulé.

Le gouvernement Michel exécute clairement un accord de gouvernement néolibéral dans son orientation socio-économique et conservateur sur les valeurs (Faniel, 2014). Son action n'est pas formellement en rupture par rapport aux gouvernements précédents. Par contre, la participation de partis au pouvoir avec une large cohérence idéologique facilite la mise en œuvre de réformes issues de l'agenda néolibéral. Dans ce cadre, les luttes portées par divers acteurs de la société belge peuvent sembler illisibles à celui ou celle qui ne suit pas de près l'actualité sociale. Ces derniers mois, plusieurs combats ont été portés par des composantes sociales très diverses. Des syndicats de services publics se sont opposés à un sous-financement réel de leurs secteurs respectifs qui entrave autant les conditions de travail du personnel que la qualité des services fournis. Ce fut le cas pour les prisons, pour le rail et pour la justice. Des syndicats des secteurs privés se lèvent contre une future « loi travail » du ministre Peeters imposant une flexibilité à tout le secteur privé belge sans négociation ni compensation. Enfin, des mouvements sociaux plus larges se mobilisent pour des alternatives (la Grande Parade des mouvements « Tout Autre Chose » et « Hart Boven Hard »), contre des traités de libre-échange qui menacent la pérennité de sociétés démocratiques, prospères et égalitaires (plateforme Stop-TTIP, D1920, activistes de TTIP Game Over) ou encore pour un accueil digne des migrants que nos dirigeants ont décidé de parquer en Turquie (initiatives citoyennes décentralisées ou associations qui publient le journal « le Bienvenu »). Le plus petit commun dénominateur entre ces luttes saute aux yeux : la

contestation des politiques néolibérales et conservatrices d'où qu'elles viennent et peu importe le secteur de la société où elles s'appliquent.

La rentrée sociale qui vient n'échappera sans doute pas au contexte général décrit ci-dessus : le gouvernement belge doit encore économiser, selon la Banque Nationale de Belgique, 8 à 9 milliards d'euros pour remplir les mesures d'austérité imposées par l'Europe et atteindre l'équilibre budgétaire en 2018. Le détail des mesures qui seront prises importe assez peu car, dans les grandes lignes, la recette est connue. Dès lors, les mobilisations de la rentrée sociale pointent vers deux grandes directions : empêcher la disparition du modèle social belge (en bloquant la loi Peeters sur le travail et de probables nouvelles économies dans la sécurité sociale et les services publics) et faire reculer les projets européens de traité de libre-échange, que ce soit avec le Canada ou les États-Unis.

La fin du modèle social belge ?

La rentrée sociale fera donc place à une manifestation nationale syndicale le 29 septembre 2016 (la quatrième du genre depuis que le gouvernement Michel est en place) et une grève générale le 7 octobre 2016. Jusqu'à présent, les mobilisations précédentes et similaires ont montré à chaque fois un soutien fort aux thèses syndicales avec une participation massive de tous les secteurs, qu'ils soient du nord ou du sud du pays. Au cœur de la contestation actuelle, il y a le projet de loi sur le travail du ministre de l'emploi Kris Peeters. Une pétition¹ a déjà été lancée par des personnalités issues de tous les milieux et elle recueille actuellement plus de 20.000 signatures. Le projet du ministre applique les thèses néolibérales au droit du travail en termes de temps de travail et de flexibilité. À titre d'exemple, une salariée (car il s'agit majoritairement de femmes) à temps partiel doit actuellement connaître son horaire une semaine à l'avance. Kris Peeters propose que la communication se fasse désormais la veille du jour travaillé. Au regard de l'idéal néolibéral de flexibilité, c'est une belle victoire. Au regard de l'idéal de progrès social, d'égalité hommes-femmes ou d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, c'est un désastre. Pourtant, dans le cadre du modèle de concertation sociale belge, syndicats et patrons ont déjà la possibilité de négocier à trois niveaux différents la flexibilité : au niveau interprofessionnel si elle se destine à tous les travailleurs du secteur privé, au niveau sectoriel si un secteur précis en ressent la nécessité économique ou sociale et enfin au niveau de l'entreprise, tout en respectant les normes des deux autres niveaux. Ce modèle a déjà permis d'instaurer – et permettrait encore de le faire à l'avenir – de la flexibilité là où c'est nécessaire, de la manière dont les deux parties le conviennent, et avec des compensations négociées. Cet esprit s'inspire clairement des compromis sociaux-démocrates d'après-guerre : les syndicats aident à faire grandir le gâteau économique, mais cela se fait alors avec un partage équitable de la part nouvellement créée. L'esprit de notre époque et de la loi Peeters est autre : la flexibilité va de soi et il n'y a rien à négocier en retour pour un effort supplémentaire. Dans ce cadre, il est évident que les personnes qui s'accomplissent dans et par leur travail n'y trouveront rien à redire. Mais c'est faire fi d'une majorité de travailleurs pour qui le travail n'a pas cette centralité et pour qui la flexibilité est surtout synonyme de précarité.

Les économies dans les services publics, la loi Peeters, le recul de l'âge de la pension, les dispenses de cotisations sociales patronales, toutes ces mesures sont décidées par le gouvernement sans que ne s'exerce la « concertation sociale », base du modèle social belge. Cette concertation est, selon Pierre Reman, « un mode de gouvernement » qui « implique la participation à la décision d'acteurs aux intérêts divergents qui réalisent par la négociation des compromis. [...] Ce mode de gouvernement repose dans le chef de ses acteurs sur la conviction que le compromis n'est pas une technique idéale, mais que c'est, comparativement aux autres

¹ Visible sur www.loipeeterswet.be.

modes de décisions, une des meilleures façons de trouver des solutions équilibrées aux problèmes socio-économiques » (Reman, 2016, p.53). Le problème actuel est épineux pour les syndicats : les actions réussies (manifestations ou grèves) apportent un rapport de force favorable à une négociation mais la négociation de décisions prises par le gouvernement n'aboutit pas à une modification satisfaisante des équilibres. Ou pire, elle peut aboutir à signer le moins mauvais accord possible dans le contexte actuel. Jean Faniel, directeur du Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP), souligne qu'« en période de croissance, cette pratique peut porter ses fruits. Elle est nettement plus difficile à maintenir en période de reculs sociaux importants » (Faniel, 2015, p.41).

La tension est presque existentielle. En Belgique, les syndicats obéissent à l'adage « la négociation chaque fois que c'est possible, l'action quand c'est nécessaire ». Lorsque la négociation ne porte plus ses fruits, lorsque l'action (qu'elle soit organisée ou émotionnelle) ne permet plus d'aboutir à une négociation, que faire ? Plus largement, la question qui se pose de manière lancinante aux syndicats est la suivante : que faire face à un pouvoir politique qui applique coûte que coûte des recettes néolibérales sans tenir compte de la démocratie sociale et qui ne souhaite plus de solutions équilibrées aux problèmes socio-économiques ?

Les traités de libre-échange, symbole d'un autisme politique

La rentrée sociale fera aussi la place à l'actualité européenne avec une manifestation d'ampleur le mardi 20 septembre 2016 à Bruxelles pour refuser les traités de libre-échange avec les États-Unis (TTIP²) et le Canada (CETA³). L'appel est porté par une alliance large d'acteurs (« STOP TTIP ») qui comprend des syndicats, des mutualités, des associations (environnementalistes, culturelles, de développement,...) et des mouvements citoyens. Aujourd'hui, le rejet total (et non pas le simple amendement) des négociations de ces traités fait l'objet d'un très large consensus au sein de la population belge et européenne. Les seuls encore à se battre pour faire advenir l'accord sont les négociateurs de ces traités, les représentants des grands lobbies patronaux et une partie de la classe politique belge et européenne. En la matière, le gouvernement belge souhaite ratifier ces traités une fois les négociations terminées, allant ainsi à l'encontre de son opinion publique. Comme ce sont des traités européens, et s'ils sont bien considérés comme des traités demandant l'assentiment des États pour rentrer en vigueur, les Régions ou Communautés belges pourraient avoir leur mot à dire. Et c'est sans doute là que réside l'espoir des opposants à ces traités en Belgique. Au vu de l'asymétrie des partis au pouvoir entre le niveau fédéral et les entités fédérées, le « fédéralisme belge de coopération » se mue actuellement en « fédéralisme de combat » dans une série de domaines. La Wallonie envisage de refuser le CETA si le parlement wallon devait être amené à se prononcer là-dessus. Le dossier est d'autant plus intéressant qu'il en dit autant sur le fédéralisme belge que sur la position de la gauche sociale-démocrate lorsqu'elle est au pouvoir dans une ère néolibérale. Jusqu'à présent, le sentiment communément partagé est une faillite idéologique et politique de la gauche dans son positionnement vis-à-vis des thèses néolibérales. Au lieu de s'en faire le rempart, elle n'a eu de cesse ces dernières années d'épouser ses thèses. Cependant, dans divers pays européens, des mouvements sociaux d'ampleur commencent à bouleverser la donne (Syriza pendant un temps, Podemos, Corbyn au sein du Labour⁴). En Belgique, l'action d'opposition aux traités de libre-échange pourrait être, si elle réussit, le signe d'un premier changement bienvenu face aux politiques néolibérales.

² Transatlantic Trade and Investment Partnership, ou Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. (Ndlr).

³ Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA), ou Accord économique et commercial global (AECG). (Ndlr).

⁴ Syriza, « coalition de gauche radicale », est arrivée au pouvoir en Grèce en janvier 2015. Podemos (« Nous pouvons » en français) est un parti politique espagnol formé en 2014 et issu du mouvement des Indignés. Jeremy Corbyn est un homme politique britannique ; il fait partie du Parti travailliste (*Labour*) et en incarne l'aile la plus progressiste ; il a été élu à la direction du parti en septembre 2015. (Ndlr).

Cependant, c'est un des trop rares dossiers où l'espoir est permis. La faillite idéologique de la gauche traditionnelle, qu'elle soit belge ou européenne, se constate dans une multiplicité de dossiers : réfugiés, travail, fiscalité, économie. Quand elle est au pouvoir, la gauche peine à faire la différence⁵. Des mouvements sociaux divers naissent pour signifier le ras-le-bol face à cette situation et pour prôner des alternatives. En Belgique, les mouvements « Hart Boven Hard » et « Tout Autre Chose » en font partie. Mais plus largement, une question revient aussi pour ces acteurs, et elle est tout à fait similaire à celle à laquelle font face les syndicats : que faire face à un pouvoir politique (peu importe sa couleur) qui applique coûte que coûte des recettes néolibérales sans tenir compte du débat démocratique – qui ne se résume pas aux élections – et qui refuse de soutenir la mise en place de solutions alternatives ?

Des utopies enviables comme nouveau récit

Syndicats et mouvements sociaux font face aux mêmes questionnements. Les réponses à apporter dans ce contexte sont d'autant plus complexes qu'elles risquent d'amener les acteurs à des remises en question tant sur les stratégies que sur les moyens d'action. Dans ce domaine, la seule réflexion sur l'action collective ne suffira pas : les solutions envisagées doivent être « vécues » pour être vérifiées.

Revenons à la question qui touche les syndicats et tentons de trouver une solution au dossier de la loi Peeters : que faire de plus ? Une pétition a déjà circulé, des manifestations et des grèves ont eu lieu ou auront lieu. Si les négociations échouent et que même un rapport de force favorable ne suffit pas, se laisser abattre ne changera rien non plus. La réponse néolibérale à la problématique du chômage et du temps de travail se trouve dans le projet du ministre Peeters. La réponse syndicale doit être un projet mobilisateur qui ringardise le projet du ministre : la réduction collective du temps de travail est ce projet. André Gorz écrivait en 1990 : « la tâche d'une gauche, si gauche il doit y avoir, consiste à transformer cette libération du temps en une liberté nouvelle et en des droits nouveaux : le droit de chacun et chacune de gagner sa vie en travaillant, mais en travaillant de moins en moins, de mieux en mieux, tout en recevant sa pleine part de la richesse socialement produite. Le droit, d'autre part, de travailler de façon discontinue, intermittente, sans perdre durant les intermittences de l'emploi le plein revenu » (Gorz, 1990, pp.22-23). La réponse au chômage de masse est évidente : l'économie ne peut pas fournir un stock d'heures suffisant pour que tout le monde preste 38h/semaine. La solution est bien connue mais y a-t-il une stratégie des acteurs progressistes pour la concrétiser ? L'objectif n'est pas de discuter de l'utopie elle-même mais de rendre cette utopie réelle. Quand passerons-nous aux 4 jours par semaine pour tous ? En 36h dans un premier temps ? Et qui paiera ? L'État ? Les salariés ? Les entreprises ? Et comment réaliser cela de manière réaliste et pragmatique pour que chacun y trouve son compte ? Telles sont les questions auxquelles il faut répondre.

Pour faire advenir cette utopie, il faudra alors lutter et convaincre. Et, en cela, le chemin parcouru dans la lutte contre les traités de libre-échange est exemplaire : au départ, la Commission et les États pensaient la partie gagnée d'avance. Un travail de longue haleine porté par des acteurs toujours plus nombreux a permis de contrecarrer le plan initial. Ces acteurs ont compris l'importance d'une lutte large, puis d'un dialogue entre des cultures de lutte très différentes, ensuite d'un travail de conviction de tous les secteurs de la société (classe politique comprise) avec un langage, un récit et des images adaptés. Les projets de traités ne sont pas encore enterrés, mais quelques sérieux coups leur ont été portés.

De manière générale, les acteurs – qu'ils soient syndicaux ou mouvements sociaux – n'ont pas grand intérêt à désertir le champ de conviction et d'actions. La répétition des crises depuis les

⁵ Lire à ce sujet le dossier « La gauche en ruines », *La Revue nouvelle*, numéro 4/2016, pp.20-54.

années 70 (pétrole, bulle internet, immobilier, finances, consommation) et la diversification de celles-ci à des domaines très divers (environnement, alimentation, finance, industrie,...) laissent penser que, au-delà de l'inadéquation des réponses néolibérales, c'est le système capitaliste qui vivote. Plus que jamais, chaque sujet a besoin d'un récit où une utopie enviable est proposée. Et si les partis en Belgique ne sont plus capables de proposer cela, c'est aux mouvements sociaux et syndicats à le faire. Et cela, en prenant systématiquement le pari d'offrir une réponse qui persuade les dominés et les laissés-pour-compte du système de la pertinence et de l'adéquation des utopies proposées à leur situation. Malheureusement, dans les luttes sociales, le discours n'est pas performatif. En étant radical et pragmatique, il faudra encore expérimenter, rebrousser chemin, s'allier, converger, et recommencer si nécessaire. C'est à ce prix que des utopies nouvelles vaincront la parenthèse néolibérale.

Références bibliographiques

Reman P. (2016), « Le Pacte social, un modèle sur le fil », in *La Revue Nouvelle* 1/2016, p.57.

Faniel J. (interviewé par Olivier Mouton) (2014), « Comment caractériser le gouvernement Michel ? », in *Les @nalyses du CRISP en ligne*, 11 novembre 2014, www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2014-11-18_ACL-Faniel_J-2014-levif_be-Comment_caracteriser_le_gouvernement_Michel.pdf

Faniel J. (2015), « Négocié, un besoin vital pour les syndicats ? », in *Revue Politique* 89, mars-avril 2015, p.41.

Gorz A. (1990), « Pourquoi la société salariale a besoin de nouveaux valets », in *Le Monde Diplomatique*, Juin 1990, pp.22-23.

**Par Nabil Sheikh Hassan,
permanent à la Centrale nationale des employés (CNE) et
membre du mouvement Tout Autre Chose.**